

South Western Fish Producer Organisation Ltd.
5 Pynewood House,
1a Exeter Road,
Ivybridge,
Devon,
PL21 0FN.

Tél.: + 44 01752690950, + 44 07860542071 / Fax: + 44 01752691126 E-mail: <u>swfpo@btinternet.com</u>

## Rapport de Jim Portus suite à sa participation pour le CCREOS à la réunion du sous-groupe SGMOS 0902 du CSTEP. Lisbonne le 25 novembre 2009

(La participation du CCR pour les eaux occidentales australes et du CCR pour la mer du Nord était également invitée)

Ce groupe a pour TdR principal de fournir un rapport au CSTEP concernant la performance passée des plans de gestion de la pêche de la plie et de la sole en Mer du Nord, de la sole en Manche occidentale et de la sole dans le Golfe de Gascogne.

Il s'agissait de la première réunion d'évaluation de ce genre et elle a servi à mettre au point la procédure d'évaluation au niveau technique et a également inclus des façons permettant aux CCR / observateurs de participer. Il a fallu certaines contributions des CCR concernant leur expérience de ces plans au cours des 2 / 3 dernières années. Il a également fallu la contribution des CCR concernant leur vision de l'avenir de ces plans. Certaines conclusions initiales étaient attendues avant la fin de la journée sur le fonctionnement de ces plans spécifiques et le développement futur de ces plans en matière d'évaluation.

Les contributions initiales des CCR couvraient deux secteurs de participation:

- 1) L'opinion des CCR à ce jour concernant les 3 plans, leur expérience, les changements observés, les avantages et les inconvénients
- 2) L'avenir, toutes les suggestions concernant l'évolution de ces plans spécifiques.



Une discussion a suivi avec la participation des CCR, portant sur deux aspects:

- 1) Résumé de la performance de ces plans.
- 2) Idée sur la façon selon laquelle cette procédure d'évaluation devrait être menée.

John Simmonds a présidé la réunion. Notre réunion s'est tenue sous l'égide de la règle de Chatham House. Véronique Angot représentait DGMare E2.

- Nous avons essayé de savoir si les TAC avaient été fixés en fonction des plans et comment les TAC concordaient avec les limites de l'effort et la capture annuelle.
   Dans le cas de la plie et de la sole de mer du Nord il a fallu tenir compte de l'interaction avec le plan de reconstitution du cabillaud.
- Pour la sole en 7e, il a fallu tenir compte de la diversion vers les autres zones et de la diversification aux autres méthodes afin d'éviter la réduction des quotas. Les coûts de carburant représentaient parfois un facteur important. Capturer le quota puis rejeter peut s'avérer plus économique que mettre les gaz pour éviter le quota! Les pêcheurs ont innové avec des essais de sélectivité, dirigés par le CEFAS, pour éviter les rejets et économiser le carburant. Il a été regretté que la rentabilité ne soit pas un indicateur de réussite dans les plans. L'absence de motivations économiques a également été regrettée.
- Déception que le Plan approuvé en 2006 par le CCREOS ne corresponde pas à celui adopté par le Conseil en avril 2007.
- En mer du Nord, les pêcheurs ont innové avec l'utilisation de sennes de fond, de chaluts à double gréement, chaluts à perche et autres technologies pour économiser le carburant.
- Dans le golfe de Gascogne, IFREMER a mené un groupe d'étude bioéconomique qui a enquêté sur les pêcheries de sole et de langoustine.
- Chaque plan doit être étudié en isolation et un bon résultat dans une zone peut ne pas se répéter dans une autre pêcherie/zone.



• Pour la sole en 7e, les scientifiques ont noté des changements depuis 2005 par rapport aux modèles de débarquement enregistrés. Ils ont également noté la recommandation du CIEM pour réduire l'effort et, en proportion le TAC, en réponse aux points de référence de précaution qui ont maintenant été retirés de l'évaluation du stock. Le groupe de travail du CIEM s'est réuni plus tôt cette année mais n'a pas réussi à découvrir pourquoi il y a un biais rétrospectif distinct en F (vers le bas) et en B (vers le haut). Le Plan nécessite que le TAC soit fixé en réponse au F au cours des années récentes, cependant le F est l'indicateur le moins fiable.

B n'est pas non plus un indicateur fiable pour fixer le TAC. En 2003, le risque que B tombe en dessous de Bpa avait provoqué le lancement du plan, mais rétrospectivement nous savons que le B réel était 30% supérieur à Bpa.

Le Plan ne prévoit pas les biais rétrospectifs mais il ne peut pas être mis en oeuvre tel qu'il a été adopté! Un plan bien conçu doit prévoir les biais.

Cependant, le recrutement R a toujours indiqué rétrospectivement être directement proportionnel aux indicateurs de relevé.

- Pour la sole et la plie de mer du Nord, la révision du plan comparée à l'utilisation de la méthode traditionnelle de recommandation de TAC présente pour l'instant peu de différence. Les stocks sont en augmentation et la recommandation en matière de TAC serait identique quelle que soit la méthode utilisée. Le biais rétrospectif est moins prononcé qu'en 7e.
- En ce qui concerne la sole dans le Golfe de Gascogne, l'objectif de Bpa a été atteint en 2008. Le recrutement R n'est pas un indicateur aussi fort qu'en 7e. Les indicateurs d'évaluation et d'étude sont en faveur du plan.
- En ce qui concerne la mer du Nord et le Golfe de Gascogne, le plan de gestion reste fiable et en conséquence les recommandations le suivent dans l'ensemble.
- En ce qui concerne la sole en 7e, bien que le TAC à ce jour ait été fixé par rapport au plan, les termes du plan ne peuvent pas être mis en oeuvre. Cependant, F tend vers l'objectif et les études indiquent un bon recrutement. Là où il n'y a pas d'évaluation, il est acceptable de recommander la fixation d'un TAC en fonction des indicateurs relevés.



- Le rapport de cette réunion sera transmis au CSTEP pour adoption et à la Commission avant avril 2010.
- Il m'a été précisé que le Royaume-Uni pourrait utilement demander à la Commission d'obtenir auprès du CSTEP une évaluation provisoire et immédiate de cet atelier du Plan pour la sole en 7e, afin d'étudier l'état du stock à partir des indices de l'étude de 2009 et de déterminer le TAC impliqué en fixant le TAC 2010 au niveau Fsq. Ce TAC demeurerait en accord avec les objectifs à long terme visant à atteindre F0.27. (N.B.TAC Fsq 2010 serait supérieur au niveau 2009!).

Auteur: Jim Portus Vice président et rapporteur du groupe de travail 3 du CCREOS